

### Bourses scolaires : rentrée 2026, pensez à vérifier vos droits !

La rentrée, ce sont les emplois du temps, les réunions, les fournitures... mais aussi les dépenses qui s'accumulent pour les familles. Les bourses de collège et de lycée peuvent donc apporter un soutien financier non négligeable mais encore faut-il savoir si l'on peut en bénéficier et surtout ne pas laisser passer la date limite !

**Pour l'année scolaire 2026-2027, les demandes de bourse sont ouvertes du 1er septembre au 15 octobre 2026 inclus** pour les élèves scolarisés notamment dans les collèges et lycées publics, les établissements privés sous contrat et les établissements habilités à recevoir des boursiers.

Petite nouveauté depuis la rentrée 2026 : les familles d'élèves scolarisés peuvent demander l'étude automatique du droit à bourse, lorsque l'établissement propose ce dispositif sur décision du chef d'établissement. Concrètement, au moment de l'inscription ou de la réinscription, la famille donne son consentement et renseigne les informations nécessaires. Ainsi, l'administration peut récupérer les données fiscales utiles à l'étude du droit à bourse.

Et surtout : une fois le consentement donné, il est conservé. Le droit à bourse peut donc être réexaminé automatiquement chaque année, sans que la famille ait à recommencer la démarche à chaque rentrée, sauf évolution de sa situation familiale. Cette simplification est bienvenue parce qu'entre les dossiers scolaires, les assurances, les certificats, les justificatifs et les multiples démarches de rentrée, si l'administration peut récupérer elle-même une information qu'elle possède déjà, autant qu'elle le fasse !

### Et si l'étude automatique n'a pas été demandée ?

Pas de panique : il reste possible de déposer une demande annuelle de bourse. Pour la rentrée 2026, **le dossier doit être déposé entre le 1er septembre et le 15 octobre 2026 inclus**. La demande se fait au moyen du formulaire papier, accompagné des pièces justificatives nécessaires, notamment de l'avis d'imposition.

Le calcul repose sur le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2026 portant sur les revenus 2025, ainsi que sur le nombre d'enfants à charge. Les ressources et enfants à charge d'un éventuel concubin sont également pris en compte.

### Combien peut-on percevoir pour 2026-2027 ?

Le montant annuel de **la bourse de collège** dépend de l'échelon attribué selon les ressources du foyer et s'élève à **120€ (échelon 1), 336€ (échelon 2), et 525€ (échelon 3)**.

**Au lycée**, selon les ressources du foyer, il existe **6 échelons**, pour un montant annuel allant de **504€ à 1071€**.

Le versement est effectué en trois fois au cours de l'année scolaire.

Les élèves boursiers internes peuvent également bénéficier automatiquement d'une prime à l'internat, dont le montant dépend de leur échelon de bourse.

**Le SYNEP CFE-CGC rappelle donc que les aides existent pour permettre aux familles dont les ressources sont modestes de faire face aux frais liés à la scolarité mais encore faut-il les demander !**

**Alors, en cette rentrée, un petit réflexe peut éviter une mauvaise surprise : vérifiez votre droit à bourse, faites la simulation si nécessaire et, surtout, respectez la date limite du 15 octobre 2026.**

Sylvie TUROWSKI

### DOSSIER SPÉCIAL : CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE EPI (IDCC 2691)

#### CHAPITRE 1 - AVIS D'INTERPRETATION NUMERO 114 DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE INDEPENDANT, DU 8 JUILLET 2026

Au moment où se développent les « nouveaux modes de résolution des conflits » et donc la médiation et la conciliation, cet avis important nous permet de revenir sur des points particulièrement structurants du secteur de l'enseignement privé en France. En effet, l'existence d'une Convention collective étendue pourrait laisser supposer que les conditions sociales y sont unifiées. Pourtant, il n'en est rien. Cet article, divisé en plusieurs chapitres qui feront l'objet de publications successives, fait donc le point sur l'existant et met en avant un certain nombre d'éléments permettant de délimiter les champs respectifs des deux principaux accords collectifs.

#### Champs d'application

Les deux principales conventions collectives nationales qui régissent l'enseignement privé en France sont :

- La Convention collective de l'Enseignement Privé Indépendant (EPI - IDCC 2691) ;
- La Convention collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL - IDCC 3218).

La CCN EPI concerne les structures et établissements d'enseignement privé hors contrat à caractère lucratif ou indépendant, allant du pré-primaire jusqu'à l'enseignement supérieur et aux organismes de formation/soutien scolaire. Sont couverts, le personnel enseignant, le personnel d'encadrement pédagogique et le personnel administratif et de service.

La CCN EPNL s'applique aux établissements d'enseignement général, technique et professionnel de caractère privé et à but non lucratif (souvent associés au réseau de l'enseignement catholique ou associatif). Sont couverts : les enseignants, ainsi que les Personnels Administratifs, Techniques et de Service (ATS). La CCN EPNL regroupe et remplace d'anciens textes spécifiques comme ceux des « hors contrat », sous « contrat simple », ou des psychologues de l'enseignement privé.

EPI et EPNL sont, toutes deux, sont dotées de Commissions paritaires d'interprétation. Faisons le point sur leurs rôles, ainsi que sur leurs modes de saisine puisque chaque salarié de chaque branche y a gratuitement accès.

**La suite – 2. Rôles et missions d'une Commission Paritaire Permanente d'Interprétation - au prochain numéro du SYNEP EXPRESS...**

**Nicolas DACHER,**  
Négociateur de branche,  
Représentant SYNEP CFE-CGC